



Intégration Les sages s'engagent

Et si la France pouvait réussir sa politique d'immigration ? L'Express livre en avant-première – et soutient – les principales mesures du rapport établi par le Haut Conseil à l'intégration. Des propositions à la fois pragmatiques et iconoclastes. Aux politiques de s'en emparer.

Il est temps d'agir. L'intégration ne s'attend pas, elle se construit, avec des politiques d'éducation et de logement, avec des efforts budgétaires et une mobilisation administrative. Parce que la crise relance les fantasmes et les tensions à l'encontre des immigrés. Parce qu'il advient dans nombre de pays d'émigration des bouleversements politiques qui poussent au départ. Parce que la France sait intégrer ses immigrés, depuis des siècles, mais qu'il lui manque des outils pour mieux assimiler les dernières générations arrivées. Le creuset républicain est là, il faut juste quelques cuillères assez longues pour le remuer !

C'est pourquoi L'Express soutient les mesures préconisées

par le Haut Conseil à l'intégration (HCI). Loin de l'angélisme souvent pratiqué par les commissions ad hoc, ces revendications pratiques relèvent d'un éminent souci d'efficacité. Non seulement L'Express suggère leur adoption, mais il interrogera les candidats en lice lors de la présidentielle sur leur volonté de les mettre en vigueur au plus vite.

Intégrer sera plus facile si tout le territoire est sollicité
Pour le HCI, il s'agit d'abord de lutter contre l'ignorance : c'est par des statistiques détaillées sur les origines des immigrés que commence la lutte pour l'intégration. Ensuite, il faut combattre la naïveté, et affiner encore l'immigration choisie : si le mot « quota »

n'est pas prononcé, tel est l'esprit qui doit baigner cette nouvelle politique. Enfin, on doit agir contre le conservatisme, notamment administratif, et décentraliser la gestion de l'immigration, car intégrer sera plus facile si tout le territoire est sollicité.
La France, construite autour de valeurs partagées sur un même territoire, et non autour de la pureté du sang, a eu le courage et le génie de refuser le communautarisme. Aujourd'hui, pourtant, elle risque d'y tomber sans le vouloir, par la juxtaposition de ghettos construits contre sa volonté souvent, et parfois à cause de sa passivité.

Si une société ne parvient pas à relever le défi de l'intégration, on sait ce qui l'attend : la désintégration. ● C. B.

« Assez de débats »
« Arrêtons de lancer de grands débats et de créer de nouvelles lois. Il suffit de mener des politiques d'« accommodement raisonnable ». Cela implique de voir ce qui est tolérable. Un exemple : une fois par mois, les écoles pourraient proposer un repas halal pour faire d'un prétendu problème un jour de fête. »

MARC CHEB SUN, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION DE RESPECT MAG

LES SEPT MESURES-CHOC PROPOSÉES PAR LE HCI

Pour favoriser la mixité sociale

1 L'Insee devrait « publier de façon accessible l'ensemble des données actualisées concernant les étrangers et les immigrés déclinées par nationalité ou, à défaut, par origine géographique ».

La déclinaison par nationalité, permise par la loi, offre une réponse au manque de connaissance statistique sur l'immigration, sans pour autant réveiller la polémique autour de l'élargissement des statistiques ethniques. Un moment défendue par Yazid Sabeg, commissaire à la Diversité et à l'Égalité des chances, cette tentative de distinguer les Français en fonction de leurs origines, voire de leur couleur de peau, pour affiner la perception de l'immigration en France a été écartée par les républicains. Le flou statistique s'est accentué ces dernières années par le choix de l'Insee de procéder non plus à un recensement

général mais à un recensement par échantillon. Ce qui a donné lieu à une approche « parcellaire et fragmentée de l'immigration », note le rapport. Aussi le Haut Conseil à l'intégration (HCI) recommande-t-il l'inclusion des variables « immigrés » et « descendants directs d'immigrés » dans le recensement annuel de l'Insee et ses enquêtes nationales.

2 Les organismes HLM devraient être autorisés à disposer « d'informations sur la nationalité des demandeurs et des occupants de logements dans l'objectif d'assurer la mixité sociale ».

Comment éviter la concentration des immigrés dans un même quartier s'il est impossible, pour les organismes sociaux, de connaître la provenance de ses locataires ? Pour l'heure, ceux qui s'y risquent, tel l'office HLM de Saint-Etienne (Loire), le quel avait classé les habitants en fonction de la consonance de leur patronyme, sont condam-

« Une stature pour les minorités »

« Combien y a-t-il d'Arabes au Parlement aujourd'hui ? Les minorités doivent être représentées. Leur donner une stature, sur le plan symbolique, est crucial. C'est ainsi qu'elles pourront acquérir leur légitimité. Les politiques doivent mettre en place des systèmes de lutte contre les discriminations au niveau des institutions, soutenir les associations dans le travail qu'elles mènent. »

DIDIER LAPEYRONNIE, SOCIOLOGUE, PROFESSEUR À PARIS IV-SORBONNE

nés par la justice. Toujours dans le but d'éviter les ghettos ethniques, le HCI préconise que les familles en difficulté bénéficiant de la loi Dalo ne soient pas relogées dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

Pour resserrer les contrôles

3 Les visas de long séjour devraient être délivrés dans des délais plus ou moins rapides en fonction « des lieux de résidence, au regard des capacités d'accueil ».

Depuis vingt ans, les immigrés se concentrent dans les mêmes régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Rhône-Alpes), alors que ces zones géographiques ont vu leurs emplois et leurs possibilités d'hébergement se restreindre. L'administration pourrait inciter les immigrés à se diriger vers des régions plus favorables à leur installation en accélérant la délivrance de leur visa. Il s'agit de mieux répartir les flux sur l'ensemble du ●●●



... territoire. Le Comité interministériel de contrôle de l'immigration « pourrait être chargé chaque année de déterminer les capacités d'accueil sur le plan régional et de proposer au Parlement un niveau maximal d'entrées ». Une sorte de quota, donc, bien que le HCI n'emploie pas ce terme.

4 Les Français qui font venir des membres étrangers de leur famille en France doivent attester les « mêmes conditions de ressource et de logement que les demandeurs du regroupement familial ».

Actuellement, la loi n'exige ni revenus spécifiques ni logement autonome pour le citoyen français qui réclame la venue de son conjoint, situation fréquente, notamment dans la communauté turque. Or « les difficultés d'intégration des conjoints étrangers de Français sont identiques à celles des conjoints étrangers d'étrangers », relèvent les rapporteurs. Et ces situations ne favorisent pas non plus la mixité.

5 Enregistrer par un code-barres les entrées et les sorties de bénéficiaires d'un visa touristique pour lutter contre l'immigration irrégulière.

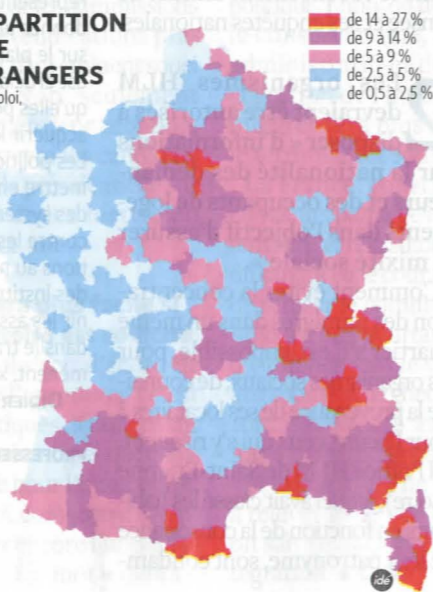
Certains immigrés restent en France après l'expiration de leur

visa de touriste, sans que l'administration ait les moyens d'en être avertie. Le code-barres permettrait de résoudre le problème. Il serait également utile aux maires, qui doivent donner leur accord aux familles d'accueil pour l'hébergement du visiteur et qui ignorent bien souvent si ce dernier est reparti ou non. Ceux-ci pourraient ainsi demander des comptes aux hôtes.

6 Compléter le Code civil, « pour protéger les femmes étrangères résidant durablement dans notre pays, afin

UNE RÉPARTITION INÉGALE DES ÉTRANGERS

Par zones d'emploi, d'après le recensement de 1990



L'IMMIGRATION EN CHIFFRES

193 401 titres de long séjour octroyés en 2009.
20 000 personnes sont admises dans le cadre de l'immigration de travail.
15 000 le sont pour le regroupement familial.
200 000 immigrés seraient en situation irrégulière.
30 000 sont reconduits chaque année aux frontières.
5 millions d'immigrés résident en France.

que la loi française leur soit applicable en matière de mariage, de dissolution de mariage et d'autorité parentale ».

Cette recommandation vise à lutter contre la polygamie. Les épouses, souvent en situation irrégulière, s'échangent éventuellement les titres de séjour ou les cartes Vitale. Les auteurs du rapport regrettent l'« absence de contrôle, voire la complaisance des services sociaux », lesquels, « au nom de la compassion pour ces femmes et ces enfants, conduisent à fermer les yeux sur des pratiques illégales ».

Pour favoriser une politique cohérente au long terme

7 Créer une Agence de l'intégration. Elle serait chargée de l'accueil des primo-arrivants, de l'intégration des immigrés, sans limite de durée, de l'apprentissage du français, des valeurs de la République ou du mode de vie. En prenant en charge uniquement les nouveaux arrivants durant cinq ans, la France fait l'impasse sur la situation des 2 millions et demi d'étrangers résidant en France et sur leurs descendants devenus français. ●

DOSSIER RÉALISÉ PAR CLAIRE CHARTIER ET LAURENT CHABRUN

Patrick Gaubert, président du HCI

« Les autorités politiques sont en retard »

Avant même la publication de votre rapport, vous avez reçu l'appui indirect du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui souhaite limiter l'immigration légale...

▶ Avec une nuance d'importance, tout de même : nous pensons que l'intégration fonctionne, et plaidons pour une approche globale du problème. La distinction entre l'immigration choisie et l'immigration familiale n'est pas satisfaisante. Depuis 1984, année de création des cartes de résident, les populations venues dans le cadre du regroupement familial ont aussi vocation à travailler. Et nous devons œuvrer pour que ces populations s'intègrent effectivement par le travail.

Pensez-vous que vos recommandations seront adoptées ?

▶ En 1997, Simone Veil a proposé, au nom du HCI, de créer une autorité indépendante afin de lutter contre les discriminations. Elle a été mise en place en 2004. En 2000, Roger Fauroux a recommandé de créer le contrat d'accueil et d'intégration. François Fillon a expérimenté ce contrat en 2003 et Jean-Louis Borloo l'a inscrit

dans la loi en 2005. Enfin, en 2007 et 2010, Blandine Kriegel et moi avons fait des propositions sur une charte de la laïcité dans les services publics. J'ai cru comprendre, après la convention de l'UMP sur la laïcité, que le gouvernement les retenait dans leur quasi-intégralité. Notre dernier rapport, non partisan, pourrait être



pris en compte par l'actuel exécutif. Les gouvernements successifs ont-ils fait preuve de trop d'hésitations dans leur approche de l'intégration ?

▶ Les autorités politiques sont souvent en retard sur la société. En outre, certains responsables ont eu la tentation de remettre en question le modèle français d'intégration au profit du multiculturalisme ou se sont désintéressés d'un sujet qui appelle des solutions pérennes, parfois éloignées de l'actualité immédiate... La politique de la ville sert-elle à quelque chose ?

▶ Oui. Mais les politiques de rénovation ne suffisent pas. On ne peut pas faire l'économie de l'intégration au quotidien. Or les associations qui s'en occupent – défense des droits des femmes, formation linguistique, etc. – ont vu leurs crédits supprimés. De plus, dans de nombreux quartiers en difficulté, l'immigration se concentre dans un habitat social dégradé. Il faut freiner l'arrivée des plus pauvres ou des dernières vagues migratoires dans ces endroits, et y promouvoir la mixité sociale. ● PROPOS RECUEILLIS PAR L. C.